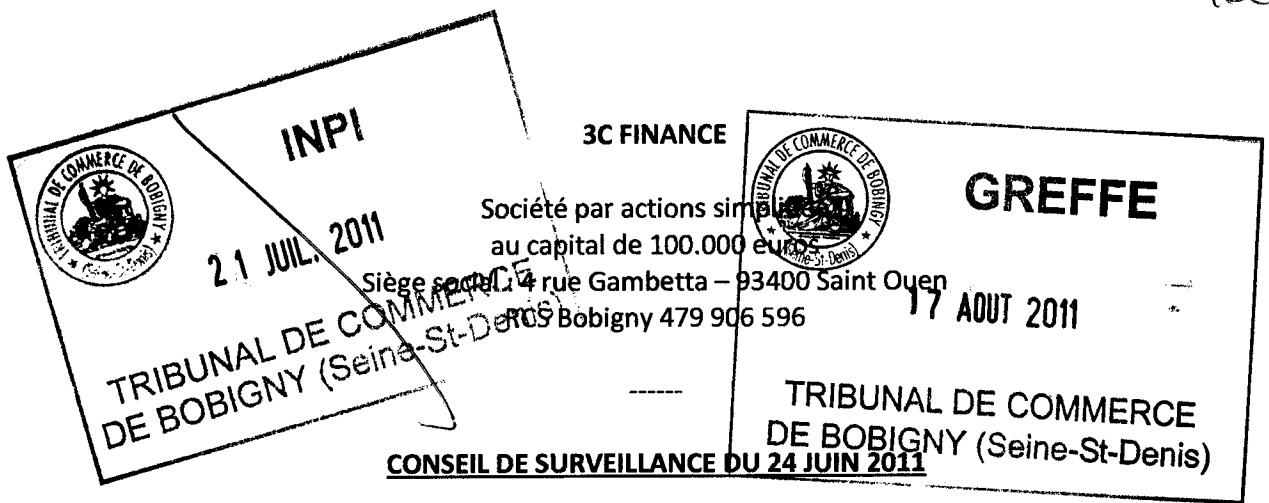




Extrait du procès-verbal des délibérations

Le Conseil de surveillance :

- prend acte de la démission de Monsieur Vincent FAVREAU de son mandat de membre du Directoire avec effet immédiat,
- nomme en qualité de membres du directoire, pour la durée statutaire de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 :
  - Monsieur Philippe BONNEAUD, demeurant 4, rue le Val Sablon 78400 CHATOU
  - Monsieur Claude ESPINAS, demeurant 20, rue du Docteur Roux 78220 VIROFLAY.

Messieurs BONNEAUD et ESPINAS, présents, remercient le Conseil de sa confiance et acceptent ces fonctions, à l'exercice desquelles ils déclarent que rien ne s'oppose.

**1. NOMINATION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ**

Monsieur Benoit DRIGNY fait part au Conseil de sa décision de démissionner avec effet immédiat de son mandat de président du Directoire, dont il souhaite néanmoins rester néanmoins membre.

Le Conseil prend acte de cette démission de Monsieur Benoit DRIGNY, le confirme dans son mandat de membre du Directoire et, sur proposition de son président, nomme Monsieur Philippe BONNEAUD au poste de président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

En application de l'article 14.1 des statuts, ces décisions emportent désignation de Monsieur Philippe BONNEAUD comme Président de la société au sens de l'article L. 227-6 du code de commerce, en lieu et place de Monsieur Benoit DRIGNY.

Pour extrait certifié conforme :

Le président